

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE HAUTES-ALPES

DECISION DU PRESIDENT EN DATE DU 28 JUILLET 2023

Nous, Roger DIDIER, président de la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE,

- Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Président par le Conseil Communautaire du 17.07.2020, visée en Préfecture le 30.07.2020;
- Vu l'article R-2123-1 du Code de la Commande Publique ;
- Vu la délibération du Conseil Communautaire du 19.09.2019 autorisant la signature de la convention avec l'Agence Territoriale du Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence, IT04.
- Considérant que la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance adhère à l'Agence du Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence, Ingénierie et Territoire (IT04). La Communauté d'Agglomération souhaite renouveler cette adhésion, pour continuer à bénéficier des services d'assistance proposés par l'agence pour la gestion administrative des systèmes d'assainissement et des stations d'épuration des communes de Curbans et de Claret.

DÉCIDONS

Article 1 :

La convention d'adhésion, appel à cotisation 2023 avec IT 04 est de 348 € HT.

Article 2 :

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe de l'Assainissement 2023.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur Général des services techniques sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ à Gap, le 28 juillet 2023

Le Président


Roger DIDIER



Transmis en Préfecture le :

16 AOUT 2023

Publié ou notifié le :

16 AOUT 2023

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CA GAP (05)
Utilisateur : ACTES AGGLO

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **D2023_08_59**
Objet : **Convention avec l'agence territoriale du conseil départemental du 04 pour le suivi des systèmes d'assainissement des stations d'épuration de Curbans et de Claret pour l'appel à cotisation de 2023.**

Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2023-08-16 00:00:00+02
Nature de l'acte : Actes individuels
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 8.8 - Environnement
Identifiant unique : 005-200067825-20230816-D2023_08_59-AI
URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-200067825-20230816-D2023_08_59-AI-1-1_0.xml	text/xml	1.3 Ko
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_3379.pdf Nom métier : 99_AI-005-200067825-20230816-D2023_08_59-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	52.9 Ko
Annexe (Notice explicative) Nom original : COTISATION_IT04_2023.pdf Nom métier : 22_NE-005-200067825-20230816-D2023_08_59-AI-1-1_2.pdf	application/pdf	970 Ko
Annexe (Notice explicative) Nom original : DELIBERATION_190923.pdf Nom métier : 22_NE-005-200067825-20230816-D2023_08_59-AI-1-1_3.pdf	application/pdf	1 Mo

Cycle de vie de la transaction :